

Image not found or type unknown



Copie des documents licitation

Par **paper**, le **24/05/2010** à **11:11**

Bonjour, rnma femme et moi allons nous séparer; nous avons acheté en commun une maison dont une partie est mon héritage ,donc en licitation; je lui dois donc une somme qui est en cours de calcul; au départ ,nous avons convenu d'un accord amiable, mais j'ai peur que l'on en vienne à prendre chacun un avocat;j'ai envers moi tous les papiers de la maison que je garde en sûreté; elle me les réclame pour les faire étudier et certainement procéder au même calcul ou à un calcul différent;ma question est: suis-je tenu de lui en remettre une copie des documents que je possède?